

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 16.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, laligne, 10 centins.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 21 AVRIL 1881

## AVIS IMPORTANT

*L'Opinion Publique* est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée,) à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMI pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de trois mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : " Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : " Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

## NOTRE PRIME

Notre nouvelle prime est maintenant prête. Tous ceux qui paieront leurs arriérés et leur abonnement jusqu'au premier janvier prochain auront le droit de l'avoir.

## LES HOMMES DE 37 - 38

Révélation faite en prison par le Dr Brien, le faux ami du noble de Lorimier.

(Suite et fin.)

Prison de Montréal, nov. 1838.

Avant de partir il parut entretenir des craintes pour les dames et pour la propriété qu'il laissait et il proposa que je restasse à la maison pour prendre soin de ses biens; je refusai en donnant pour excuse la position dangereuse que j'occupais comme rebelle, attendu que je ne pouvais abandonner le corps principal; mais je lui assurai que personne ne serait inquiété chez lui et je leur conseillai d'envoyer les membres de sa famille qu'il voulait voir hors de l'atteinte de leurs ennemis, à Lachine ou chez le Dr Mount, à la Pointe-Claire. Il me remercia et nous partîmes environ deux heures après. Avant de partir je reçus dix piastres de M. Brown, pour payer pour lui à un homme à qui le domestique de M. Brown avait enlevé un fusil. Depuis j'ai remis l'argent n'ayant pas trouvé la personne à qui il était dû.

Les hommes de St-Thimothé et de Beauharnois arrivèrent quelques minutes avant notre départ et j'ai eu beaucoup de peine à empêcher que les domestiques de M. Ellice fussent maltraités, pour avoir

pendant l'action lié quelques rebelles. On me demanda de monter dans la voiture avec M. Ellice et le cocher; j'y consentis et je laissai les gens de l'escorte en arrière.

En arrivant à Chateauguay je les installai chez madame Duquette et je demandai à ceux qui étaient armés et assemblés, ainsi qu'aux gens de la maison de les traiter avec bonté. Les prisonniers me demandèrent s'ils pouvaient écrire à leurs familles respectives; je répondis dans l'affirmative; mais ceux des nôtres qui virent ce qui se passait s'y opposèrent et me firent des menaces. Dalton, fils, Rochon, le charretier, ont montré le plus de violence. Je réussis à faire expédier les lettres après que Dalton les eût lues. Je refusai de les lire au peuple et je soutins qu'il était honteux de pousser les exigences jusqu'à ce point. Nous remontrâmes dans les voitures, mais on s'opposa à notre départ parce que Fenny, le cocher (domestique de M. Brown) reçut la permission de revenir avec nous. Je leur dis que nous n'avions jamais eu l'intention de faire le cocher prisonnier et que bien qu'il fût à Chateauguay, il n'y était que pour conduire la voiture de son maître. Après quelques minutes de consultation pendant lesquelles Rochon me menaça de ses armes j'eus la liberté de retourner à Ste-Martine.

En arrivant à la maison d'un nommé Louis Dumouchelle, je pris un verre de whisky, j'engageai les gens à laisser Fenny retourner en paix à Beauharnois et je pris une autre voiture. En arrivant à Ste-Martine je dis à Brazeau que comme j'avais été engagé dans l'expédition de Beauharnois malgré moi, j'avais résolu de quitter la province pour ne pas être impliqué dans les troubles ultérieurs. Je l'engageai à faire de même et il y consentit. Je l'envoyai trouver Henderson chez Grandbois pour solliciter de lui la faveur de nous faire traverser les lignes et les différents postes de volontaires. Henderson consentit avec le plus grand plaisir.

En même temps vint un nommé Amable Duquette, beau-frère de Brazeau, à qui je représentai l'énormité de la faute qu'il avait commise. Il était capitaine et avait fait preuve de beaucoup de dévouement. Je lui dis qu'il ferait mieux de venir avec nous, que je lui paierais ses frais de voyage aux États-Unis tant que j'aurais de l'argent. Il envoya sa femme chez son père et nous partîmes sans attendre Henderson qui était lent à venir. C'était le dimanche, 4 novembre; il pleuvait et nous fûmes fatigués avant d'être rendus loin. La nuit nous surprit à trois milles du village, dans le bois, et nous résolûmes de retourner coucher chez Brazeau. Le lendemain matin (lundi) nous partîmes de chez Brazeau à quatre heures, nous traversâmes la rivière anglaise chez Duquette et nous nous rendîmes à environ six milles dans les bois. Duquette se décida alors à nous quitter. Brazeau retourna avec lui et je restai seul dans une grande forêt. J'allai à l'aventure, pendant quelque temps, découragé. Je voulais retourner sur mes pas jusqu'à Ste-Martine. En voulant traverser un chemin, je fus reçu, à une courte distance, par le major Campbell qui me fit prisonnier.

Après ce récit des aventures qui me sont personnelles, je dois dire qu'il y a

des armes, des canons et des fusils répandus le long de la rivière Chambly; Malhiot et Beausoleil me l'ont assuré. Le premier m'a avoué, dans une conversation amicale, qu'on en avait introduit la plus forte partie par eau, après la prise du canon de fer à Moore's Cornor. Malhiot est celui qui conduisait le wagon qui fut pris. Il parvint à s'échapper avec les chevaux. Dans le mois de juillet il y avait des dépôts d'armes à Swanton chez un nommé Caine; chez un nommé Sarliten, officier de douane à St-Albans; à Whitehall dans la maison d'un nommé Reynois, aubergiste, d'origine canadienne; à Plattsburgh, chez un nommé Brock (le père) et dans la plupart des petites villes situées sur le littoral du lac Champlain. L'endroit où la plupart des souscriptions ont été faites est Montpellier, capitale du Vermont, où un seul avocat—un jeune homme—a donné quatre cents piastres et a négligé ses propres affaires pour obtenir des armes. Desmarais, de Saint-Jean, a été nommé trésorier de l'association. Le jeune Ducharme, de Lachine, m'a dit que lorsqu'il a apporté l'argent qui avait été perçu à la Pointe-Claire, à Lachine et ailleurs il y avait quatre mille piastres entre les mains du trésorier. Beaucoup d'argent a été expédié de Montréal. Je ne puis nommer que L'Espérance, un jeune homme qui, ainsi qu'on me l'a assuré, avait envoyé deux ou trois cents piastres.

Je devrais rappeler un fait qui a eu lieu l'an dernier.\*\*\*\*\* a appris à Nelson et à Beausoleil qu'il pouvait envoyer mille cinq cent louis si c'était nécessaire. Le Dr Vallée a refusé de voir le messenger de Nelson et refusa de fournir de l'argent, comme Nelson me l'a dit.

Je termine ici ma déposition. J'ose dire que j'ai omis beaucoup de choses qui sont venues à ma connaissance et que je ne puis me rappeler en ce moment.

P. S.—Une partie des barils de poudre et de cartouches pris à Beauharnois étaient déposés chez Brazeau; le reste est resté chez Dumouchelle. J'ai compris, par ce que m'a dit James Mahen, que Chevalier de Lorimier, N. P., est allé au Camp de Baker, à Ste-Martine, pour encourager les gens à rester fermes. J'étais alors prisonnier. Louis Mahen, maintenant en prison, peut donner des renseignements sur ce sujet.

## BIOGRAPHIE

MGR CHARLES-FÉLIX CAZEAU

L'Église du Canada vient de perdre un de ses prélats les plus distingués, la société un de ses membres les plus utiles, une foule de familles un protecteur et un bienfaiteur.

Il n'y a guère plus d'un an que la ville de Québec, et l'on peut dire tout le diocèse, célébraient avec bonheur le cinquantième anniversaire du sacerdoce de Mgr Cazeau. La presse a été remplie du récit des fêtes touchantes qui, pendant une quinzaine, exprimèrent la joie et les sympathies de toutes nos populations.

Déjà, immédiatement après ces pieuses réjouissances, l'excellent et vénérable prélat avait failli être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis. Son retour à la

santé les avait remplis de joie, et l'on eût dit que depuis ce temps, il s'occupait surtout à les rassurer, car jamais il n'avait manifesté les plus belles qualités de son caractère avec plus de charme, jamais sa conversation n'avait été plus aimable ni plus enjouée, jamais sa sollicitude, son affection si tendre pour ceux qui l'entouraient n'avaient été plus remarquables que pendant les derniers mois de son existence.

Il y a à peine un mois qu'il allait bénir à Montréal le mariage d'une de ses petites nièces, et, comme s'il eût prévu sa fin prochaine, il s'empressait de faire visite à plusieurs communautés religieuses et à plusieurs familles qui lui étaient chères.

Cependant, il paraissait depuis son retour encore plein de vigueur, rien ne pouvait faire supposer qu'il allait succomber si promptement, et dimanche, le 20 février, au Bon-Pasteur, il passait toute la journée dans l'exercice le plus laborieux de son ministère, et faisait une instruction sur sa vertu de prédilection : la charité.

Lundi matin, il tombait frappé de la cruelle attaque qui devait résister à tous les secours de l'art, aux soins les plus diligents et les plus affectueux; jeudi, en présence de Monseigneur l'Archevêque, trop ému pour les lui administrer lui-même, il recevait de Mgr de Chicoutimi les derniers sacrements, et samedi, à une heure du matin, il terminait doucement et au milieu des marques de la plus vive piété, une des plus belles et des plus utiles carrières.

Depuis 1825, époque où il fut appelé comme sous-secrétaire auprès du grand évêque Plessis, Mgr Cazeau a été intimement lié à l'administration de ce diocèse, sous six évêques consécutifs. Mgrs Plessis, Panet, Signay, Turgeon, Baillargeon et Taschereau. Il a été l'écrivain habile et discret, le conseiller sage et charitable, le négociateur prudent et heureux, à qui revient une très large part du bien qui s'est opéré au Canada pour la plus grande gloire de la religion et le plus grand bonheur des peuples. Il a vu se former tous ces diocèses, s'élever presque tous ces collèges, toutes ces communautés religieuses qui ornent la vaste étendue de la Confédération canadienne, il a vu se développer les rapports, si gênés, si incertains dans le principe, de l'Église avec l'État, il a vu s'étendre notre organisation paroissiale, notre système d'éducation, sous une législation souvent renouvelée; et de tout cela il eût certainement pu dire si sa modestie ne l'en eût empêché : *quorum pars magna fui*.

Ses rapports intimes avec tous nos hommes publics, l'amitié même très étroite qui le liait avec un grand nombre d'entre eux, les Morin, les Caron, les Parent, les Bédard, les Cartier, ont servi plus d'une fois les intérêts de l'Église et ceux de la société. Que de difficultés ont été écartées avec son esprit conciliant, par son tact exquis, par sa profonde connaissance des hommes et des choses. Certes il avait beaucoup lu, beaucoup étudié, mais il avait mieux que la science, il avait l'initiative. Il avait ces mouvements généreux du cœur, ces vives et saines clartés d'une âme pure et élevée, qui sont des guides si infaillibles dans les circonstances difficiles. Fidèle jusqu'au dévouement et à l'abnégation envers ses amis, charitable et bienveillant envers ses adversaires—je